



N° de gestion 2012B00634

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 12 décembre 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 789 185 675 R.C.S. Quimper
Date d'immatriculation 08/11/2012
Dénomination ou raison sociale **CG IMMOBILIER**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 10 000,00 Euros
Adresse du siège 4 Rue René Madec 29000 Quimper
Activités principales Prestations de conseils, accompagnement et développement, formation en matière d'organisation, stratégie de vente et marketing dans le domaine immobilier. Transactions sur immeubles et fonds de commerce gestion locative promoteur lotisseur marchand de biens.
Durée de la personne morale Jusqu'au 07/11/2111
Date de clôture de l'exercice social 30 septembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms GUEGUEN Christophe
Date et lieu de naissance Le 26/04/1984 à Quimper (29)
Nationalité Française
Domicile personnel 14 Allée Privée de la Châtaigneraie 29120 Pont-l'Abbé

Directeur général

Dénomination CONSULTING & DEVELOPMENT
Forme juridique Société à responsabilité limitée à associé unique
Adresse 4 Chemin du Palméro 56520 Guidel
Immatriculation au RCS, numéro 951 349 158 RCS Lorient

Directeur général

Dénomination TWENTY THREE IMMO
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse 57 Rue du Général de Gaulle 29120 Pont-l'Abbé
Immatriculation au RCS, numéro 954 078 036 RCS Quimper

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 4 Rue René Madec 29000 Quimper
Nom commercial TERRE D'IMMO
Enseigne TERRE D'IMMO
Activité(s) exercée(s) Prestations de conseils, accompagnement et développement, formation en matière d'organisation, stratégie de vente et marketing dans le domaine immobilier. Transactions sur immeubles et fonds de commerce gestion locative promoteur lotisseur marchand de biens.
Date de commencement d'activité 01/02/2013
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention*

En application de l'article R 123-96 du code de commerce, l'activité de transactions immobilières est sous condition suspensive de la délivrance de l'autorisation par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au Greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.

Le Greffier



117

FIN DE L'EXTRAIT

